

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi huit avril, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absente ayant donné pouvoir :

Mme Françoise NOBLET donne procuration à Mme Colette VINET-PINSON

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

10. Actualisation des autorisations de programmes

Monsieur HURTREL rapporte :

S'agissant des communes de plus de 3.500 habitants, la section d'investissement peut comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs aux travaux en cours à caractère pluriannuel.

L'article R2311-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « *la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme (...). Chaque autorisation de programme (...) comporte la répartition*

prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées par le maire. Elles sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. »

Il convient de procéder à la révision des autorisations de programme afin d'actualiser leur montant global ou la répartition des crédits de paiement entre exercices.

A. Autorisation de programme n°1 « Transition Ecologique et Energétique »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été fixés comme suit par délibération du 03/04/2023 :

AP n°1 TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement					Financement prévisionnel	
	2022	2023		2023	2024	2025	2026	Ultérieurs	Nature	Montant
Montant TTC	2022	2023	Montant	2023	2024	2025	2026	Ultérieurs		
	20/03/2022								Subventions	484 000,00 €
5 501 275,06 €	3 686 000,00 €	350 847,06 €	250 847,06 €	1 582 428 €	1 275 000 €	1 331 000 €	502 000 €	500 000 €	FCTVA	680 204,01 €
									Autofinancement/ emprunt	4 137 071,05 €

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°1 « Transition Ecologique et Energétique » comme suit :

AP n°1 TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement					Financement prévisionnel	
	2022	2023		2024	2025	2026	Ultérieurs	Nature	Montant	
Montant TTC	2022	2023	Montant	2024	2025	2026	Ultérieurs			
	28/03/2022	03/04/2023							Subventions	484 000,00 €
6 781 390,16 €	3 686 000,00 €	5 501 275,06 €	878 154,16 €	2 894 236 €	1 934 800 €	552 000 €	523 000 €		FCTVA	1 085 022,43 €
									Autofinancement/ emprunt	5 212 367,73 €

B. Autorisation de programme n°2 « Equipements d'accueil du jeune enfant »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été fixés comme suit par délibération du 03/04/2023 :

AP n°2 EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement					Financement prévisionnel	
	2022	2023		2023	2024	2025	2026	Ultérieurs	Nature	Montant
Montant TTC	2022	2023	Montant	2023	2024	2025	2026	Ultérieurs		
	28/03/2022								Subventions	2 540 000,00 €
6 114 442,00 €	6 340 000,00 €	28 244,19 €	120 343 €	359 250 €	1 662 392 €	1 340 732 €	2 603 480,81 €		FCTVA	978 310,72 €
									Autofinancement/ emprunt	2 596 131,28 €

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°2 « Equipements d'accueil du jeune enfant » comme suit :

AP n°2 EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement					Financement prévisionnel	
	2022	2023		2024	2025	2026	Ultérieurs	Nature	Montant	
Montant TTC	2022	2023	Montant	2024	2025	2026	Ultérieurs			
	28/03/2022	03/04/2023							Subventions	2 540 000,00 €
6 125 574,58 €	6 340 000,00 €	6 114 442,00 €	60 469,58 €	50 000 €	109 250 €	1 731 643 €	4 174 212,00 €		FCTVA	980 091,93 €
									Autofinancement/ emprunt	2 605 482,65 €

C. Autorisation de programme n°3 « Groupe scolaire Salentine »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été fixés comme suit par délibération du 03/04/2023:

AP n°3 GROUPE SCOLAIRE SALENTINE	Montant de l'AP et révisions			Mandaté antérieur			Financement prévisionnel		
	Montant TTC	2018	2019		2022	Montant	2023	2024	Nature
		21/09/2018	30/09/2019	12/12/2022				Subventions	354 000,00 €
4 400 119,00 €	2 000 000,00 €		4 190 000,00 €	4 390 000,00 €	4 090 035,70 €	310 082 €	- €	FCTVA	687 000,00 €
CODE OPERATION : 0410								Autofinancement/emprunt	3 359 119,00 €

L'opération d'extension et de rénovation du groupe scolaire est désormais achevée et seuls restent à solder quelques engagements liés à des marchés publics en cours de clôture.

En conséquence, il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°3 « Groupe scolaire Salentine » comme suit :

AP n°3 GROUPE SCOLAIRE SALENTINE	Montant de l'AP et révisions				Mandaté antérieur	Crédits de paiement	Financement prévisionnel		
	Montant TTC	2018	2019	2022			2023	Montant	2024
		21/09/2018	30/09/2019	12/12/2022	03/04/2023			Subventions	354 000,00 €
4 356 172,72 €	2 000 000,00 €		4 190 000,00 €	4 390 000,00 €	4 400 119,00 €	4 287 922,72 €	68 250,00 €	FCTVA	687 000,00 €
CODE OPERATION : 0410								Autofinancement/emprunt	3 315 172,72 €

D. Autorisation de programme n°4 « Groupe scolaire Simone-Veil »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été fixés comme suit par délibération du 11/12/2023:

AP n°4 GROUPE SIMONE-VEIL	Montant de l'AP et révisions				Mandaté antérieur	Crédits de paiement				Financement prévisionnel	
	Montant TTC	2018	2019	2022		2023	2024	2025	2026	Nature	Montant
		21/09/2018	30/09/2019	28/03/2022	12/12/2022					Subventions	763 000,00 €
11 400 000,00 €	7 000 000,00 €	7 600 000,00 €	8 078 785,00 €	10 293 000,00 €	453 810,49 €	5 032 000,00 €	5 312 000,00 €	4 854 000,00 €	277 189,51 €	FCTVA	1 824 000,00 €
CODE OPERATION : 0419										Autofinancement/emprunt	8 813 000,00 €

L'échéancier des crédits de paiement doit être ajusté en fin d'opération, afin de reporter les crédits de paiement non consommés en 2023.

Dès lors, il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°4 désormais dénommée « Groupe scolaire Simone-Veil », comme suit :

AP n°4 GROUPE SIMONE-VEIL	Montant de l'AP et révisions				Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel		
	Montant TTC	2018	2019	2022		2023	2024	2025	2026	Nature	Montant
		21/09/2018	30/09/2019	28/03/2022	12/12/2022	11/12/2023				Subventions	763 000,00 €
11 400 000,00 €	7 000 000,00 €	7 600 000,00 €	8 078 785,00 €	10 293 000,00 €	453 810,49 €	5 032 000,00 €	5 312 000,00 €	4 854 000,00 €	277 189,51 €	FCTVA	1 824 000,00 €
CODE OPERATION : 0419										Autofinancement/emprunt	8 813 000,00 €

E. Autorisation de programme n°5 « Equipements scolaires et périscolaires »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été fixés comme suit par délibération du 03/04/2023:

AP n°5 SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement				Financement prévisionnel		
	2022			2023		2024	2025	2026	Nature	Montant
	Montant TTC			Montant						
		28/03/2022							Subventions	- €
1 578 561,14 €	859 000,00 €		511 556,14 €	392 005 €	105 000 €	340 000 €	230 000 €	FCTVA	252 569,78 €	
								Autofinancement/ emprunt	1 325 991,36 €	

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°5 « Equipements scolaires et périscolaires » comme suit :

AP n°5 SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE	Montant de l'AP et révisions			Mandaté		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel		
	2022		2023	2022	2023		2024		2025	2026	Nature	Montant
	Montant TTC			Montant								
		28/03/2022	03/04/2023								Subventions	- €
2 674 264,85 €	859 000,00 €		1 578 561,14 €	511 856,14 €	217 833,71 €	729 189,85 €	938 875 €	505 200 €	500 800 €	FCTVA	427 882,38 €	
										Autofinancement/ emprunt	2 246 182,47 €	

F. Autorisation de programme n°6 « Moyens de l'action des services municipaux »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été fixés comme suit par délibération du 03/04/2023:

AP n°6 MOYENS DE L'ACTION DES AGENTS MUNICIPAUX	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement				Financement prévisionnel		
	2022			2023		2024	2025	2026	Nature	Montant
	Montant TTC			Montant						
		28/03/2022							Subventions	- €
4 467 961,00 €	3 320 000,00 €		588 693,52 €	1 777 267 €	922 000 €	532 000 €	648 000,48 €	FCTVA	714 873,76 €	
								Autofinancement/ emprunt	3 753 087,24 €	

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°6 « Moyens de l'action des services municipaux » comme suit :

AP n°6 MOYENS DE L'ACTION DES AGENTS MUNICIPAUX	Montant de l'AP et révisions			Mandaté antérieur	Crédits de paiement				Financement prévisionnel		
	2022		2023		2024		2025	2026	Ultérieurs	Nature	Montant
	Montant TTC				Montant						
		28/03/2022	03/04/2023							Subventions	- €
4 467 961,00 €	3 320 000,00 €		4 467 961,00 €	1 076 914,72 €	1 268 786 €	860 000 €	665 000,00 €	597 263,28 €	FCTVA	714 873,76 €	
									Autofinancement/ emprunt	3 753 087,24 €	

G. Autorisation de programme n°7 « Cohésion sociale »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été fixés comme suit par délibération du 03/04/2023:

AP n°7 COHESION SOCIALE	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement				Financement prévisionnel		
	2022			2023		2024	2025	2026	Nature	Montant
	Montant TTC			Montant						
		28/03/2022							Subventions	708 000,00 €
4 125 751,00 €	3 200 000,00 €		206 572,00 €	2 223 179 €	1 336 000 €	330 000 €	30 000 €	FCTVA	660 120,16 €	
								Autofinancement/ emprunt	2 757 630,84 €	

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°7 « Cohésion sociale » comme suit :

AP n°7 COHESION SOCIALE	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
	2022	2023		2024	2025	2026	Nature	Montant
Montant TTC	28/03/2022	03/04/2023	Montant					
5 120 000,00 €	1 200 000,00 €	4 125 751,00 €	829 998,44 €	2 639 612 €	1 170 443 €	479 948,56 €	Subventions FCTVA Autofinancement/ emprunt	708 000,00 € 819 200,00 € 3 592 800,00 €

H. Autorisation de programme n°8 « Entretien et sécurité du patrimoine bâti »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été fixés comme suit par délibération du 03/04/2023:

AP n°8 ENTRETIEN ET SECURITE DU PATRIMOINE BATI	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
	2022	2023		2024	2025	2026	Nature	Montant
Montant TTC	28/03/2022	Montant	2023					
5 128 027,00 €	3 942 000,00 €	787 984,74 €	1 065 052 €	1 125 000 €	1 075 000 €	1 075 000,26 €	Subventions FCTVA Autofinancement/ emprunt	820 484,32 € 4 307 542,68 €

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°8 « Entretien et sécurité du patrimoine bâti » comme suit :

AP n°8 ENTRETIEN ET SECURITE DU PATRIMOINE BATI	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
	2022	2023		2024	2025	2026	Nature	Montant
Montant TTC	28/03/2022	03/04/2023	Montant					
5 097 784,77 €	3 942 000,00 €	5 128 027,00 €	1 398 674,77 €	1 499 110 €	1 125 000 €	1 075 000 €	Subventions FCTVA Autofinancement/ emprunt	315 645,56 € 4 282 139,21 €

I. Autorisation de programme n°9 « Quartier Plaisance »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été fixés comme suit par délibération du 03/04/2023:

AP n°9 QUARTIER PLAISANCE	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement				Financement prévisionnel	
	2022	2023		2023	2024	2025	2026	Ultérieurs	Nature
Montant TTC	28/03/2022	Montant	2023						
9 900 000,00 €	8 332 000,00 €	132 590,13 €	166 957 €	400 000 €	757 500 €	2 801 000 €	5 642 853 €	Subventions FCTVA Autofinancement/ emprunt	1 584 000,00 € 8 316 000,00 €

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°9 « Quartier Plaisance » comme suit :

AP n°9 QUARTIER PLAISANCE	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement				Financement prévisionnel	
	2022	2023		2024	2025	2026	Ultérieurs	Nature	Montant
Montant TTC	28/03/2022	03/04/2023	Montant						
9 309 535,00 €	8 332 000,00 €	9 900 000,00 €	172 423,11 €	384 261 €	1 291 305 €	2 868 405 €	4 603 140,89 €	Subventions FCTVA Autofinancement/ emprunt	1 489 525,60 € 7 820 009,40 €

J. Autorisation de programme n°10 « Fabrique de la ville »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été fixés comme suit par délibération du 11/12/2023:

AP n°10 FABRIQUE DE LA VILLE	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement				Financement prévisionnel	
	Montant TTC	2022		Montant	2023	2024	2025	Ultérieurs	Nature
		28/03/2022							
2 434 800,00 €	2 434 800,00 €		1 185 666,52 €	678 147,69 €	211 852 €	314 800 €	44 333 €	Subventions FCTVA Autofinancement/ emprunt	2 434 800,00 €

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°10 « Fabrique de la ville » comme suit :

AP n°10 FABRIQUE DE LA VILLE	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel		
	Montant TTC	2022		Montant	2024	2025	Ultérieurs	Nature	Montant
		28/03/2022							
2 297 808,00 €	2 434 800,00 €		1 438 007,86 €	140 000 €	314 800 €	405 000,14 €		Subventions FCTVA Autofinancement/ emprunt	2 297 808,00 €

K. Autorisation de programme n°11 « Culture »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été fixés comme suit par délibération du 03/04/2023:

AP n°11 CULTURE	Montant de l'AP et révisions			Mandaté antérieur	Crédits de paiement					Financement prévisionnel		
	Montant TTC	2022			Montant	2023	2024	2025	2026	Ultérieurs	Nature	Montant
		28/03/2022	12/12/2022									
2 550 000,00 €	697 500,00 €		1 015 500,00 €	585 352,76 €	618 973 €	13 500 €	157 890 €	143 500 €	1 070 173 €			200 000,00 € 998 000,00 € 1 942 000,00 €

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°11 « Culture » comme suit :

AP n°11 CULTURE	Montant de l'AP et révisions			Mandaté antérieur	Crédits de paiement					Financement prévisionnel		
	Montant TTC	2022			Montant	2024	2025	2026	Ultérieurs	Nature	Montant	
		28/03/2022	12/12/2022	03/04/2023								
2 562 621,53 €	697 500,00 €		1 015 500,00 €	2 550 000,00 €	1 113 613,29 €	83 988 €	193 000 €	144 000 €	1 028 000,24 €			200 000,00 € 410 019,44 € 1 952 000,00 €

L. Autorisation de programme n°12 « Equipements sportifs »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été fixés comme suit par délibération du 03/04/2023:

AP n°12 EQUIPEMENTS SPORTIFS	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement					Financement prévisionnel		
	Montant TTC	2022		Montant	2023	2024	2025	2026	Ultérieurs	Nature	Montant
		28/03/2022									
14 500 000,00 €	4 056 500,00 €		145 829,67 €	871 084 €	861 000 €	1 954 000 €	2 567 000 €	8 101 886 €			2 296 667,25 € 12 263 332,75 €

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°12 « Equipements sportifs » comme suit :

AP n°12 EQUIPEMENTS SPORTIFS	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur					Financement prévisionnel		
	2022	2023		Montant	2024	2025	2026	Ultérieurs	Nature	Montant
Montant TTC	28/03/2022	03/04/2023								
15 237 820,68 €	4 058 500,00 €	14 500 000,00 €	481 810,68 €	1 736 010 €	2 222 000 €	3 912 000 €	6 886 000 €	Subventions	€	
								FCTVA	2 360 961,60 €	
								Autofinancement/ emprunt	12 876 859,08 €	

DECISION

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix POUR et 9 ABSTENTIONS des groupes Aimer Orvault et Orvault au centre :

- **APPROUVE** la révision des autorisations de programme telle que présentée ci-dessus.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 9 avril 2024

Pour le Maire
Le Directeur général adjoint



François BONNEAU



La secrétaire de séance



Linda PAYET

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 10 AVR. 2024

Et par publication le : 10 AVR. 2024

